

**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 15 septembre 2026**

Délibération n°CFVU_2026-09-02

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin Lyon 3,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'élire en qualité de vice-président chargé de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin Lyon 3 :

- Monsieur Nicolas BOUCHE

La présente délibération est adoptée par :

Nombre de membres présents et représentés :	28
Nombre de voix pour la proposition :	23
Nombre de voix contre la proposition :	0
Nombre d'abstentions :	4
Bulletin nul :	1

Lyon, le 15 septembre 2026

Le président de l'université Jean Moulin



Gilles BONNET